

SUPPLÉMENT À LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE D'INVESTISSEMENT ALTERNATIF EN BIEN MEUBLE ET EXPLOITATION AGRICOLE (PAULOWNIA) OFFERTE PAR LA SOCIÉTÉ ADAE SA

LE PRÉSENT DOCUMENT A ÉTÉ ÉTABLI PAR LA SOCIÉTÉ ADAE SA

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).

27 DECEMBRE 2024

AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU UNE PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT.

INTRODUCTION

Le présent document est un Supplément à la Note d'information du 1 novembre 2024 relative à l'offre d'investissement alternatif en bien meuble et exploitation agricole (Paulownia) offerte par la société ADAE SA. Ce Supplément doit être lu conjointement à la Note d'information.

CONTEXTE ET OBJET

Ce Supplément à la Note d'information apporte des précisions à la Note d'information du 1 novembre 2024, notamment :

- Mise à jour du capital social de la société
- Mise à jour de la répartition de l'actionnariat
- Mise à jour de la composition de l'organe légal d'administration
- Mise à jour de la section conflit d'intérêt
- Correction de l'erreur de référencement dans la section sur l'identité du commissaire aux comptes
- La mise à jour de la modélisation de gain avec une étude de prix datant du 3^{ème} trimestre de 2024
- Mise à jour de la cession anticipée dans le but d'éclaircir la mécanique
- Mise à jour du descriptif du LiberTree
- Mise à jour de la disponibilité de l'offre
- Détails donné sur les cas de forces majeurs
- Mise à jour du montant maximal de l'offre
- Ajout du détail des études démontrant l'absence de caractère envahissant du paulownia
- Ajoutant du détail bilan comptable 2022

DROIT DE RÉVOCATION

En cas d'offre au public d'instruments de placement, la publication d'un Supplément fait naître un droit de révocation. Les Acquéreurs ayant souscrit à l'offre de la société ADAE SA avant la publication du présent Supplément ont la possibilité de révoquer leur acceptation pendant les 2 jours ouvrables suivant la publication dudit Supplément, par simple réponse au courriel d'information envoyé par la société ADAE SA (contact@treesition.com).

I. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET L'OFFREUR DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT

I.4. IDENTITÉ DE L'ÉMETTEUR

1°	Capital social	<p><i>Mise à jour des montants :</i></p> <p>Le capital social s'élève à 571.850 €, réparti en 5 levées de fonds : 10 janvier 2022 : 111.560 € ; 4 novembre 2022 : 57.500 € ; 8 juin 2023 : 300.010 € ; 28 décembre 2023 : 2.700 € ; 27 décembre 2024 : 100.080 €</p>
3°	Actionnariat	<p><i>Mise à jour de la composition :</i></p> <p>La société ADAE SA est composée de 5 actionnaires, dont 3 détiennent chacun plus de 5 % des parts de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Daniel DOS SANTOS : 68,53 % • Nadir Investissement 2 : 15,00 % <p>Nadir Investissement 2 est une société enregistrée en France avec le numéro 981705676. C'est un véhicule d'investissement détenu par Monsieur Jean Pierre Nadir Benabadji.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Roundtable ADAE : 15,57 % <p>Roundtable ADAE est une société enregistrée au Luxembourg avec le numéro B280491. Elle regroupe l'ensemble des actionnaires non fondateurs.</p>
4°	Opérations conclues par l'émetteur	<p><i>Précision sur les opérations passées :</i></p> <p>En 2023, un accord de relation entre l'actionnaire Daniel DOS SANTOS et les actionnaires visés à la section 3°.</p> <p>Une convention de compte courant a été signée le 20 juillet 2022 entre Daniel DOS SANTOS et la société ADAE SA (représentée par l'Administrateur Délégué de l'époque, Michaël FRANCOTTE). Cette convention stipulait que Daniel DOS SANTOS réalise une avance en compte courant de 47.000 € à la société ADAE SA pour financer l'achat d'une parcelle à Clairac, à hauteur de 10 % d'intérêt. Conformément à la convention entre les parties, cette avance a été remboursée par la société ADAE SA avec 10 % d'intérêt le 7 juillet 2023.</p>
5°	Organe légal d'administration	<p><i>Mise à jour de la composition :</i></p> <p>La société ADAE SA est gérée par un conseil d'administration composée de 5 administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Daniel DOS SANTOS (administrateur délégué) • M. Jean Pierre Nadir (administrateur) • M. Thibault DUTRONC (administrateur) • Mme. Nissrine BENAOUAG (administratrice) • M. Alexandre PEDRO (administrateur)
8°	Conflits d'intérêts	<p><i>Précision sur les opérations passées avec une structure détenue par un actionnaire visés à la section 3° :</i></p>

		<p>La société DDS Alliance, enregistrée au Registre du commerce en Suisse CH-550.1.174.344-9 et détenue à 100 % par Daniel DOS SANTOS propose un support de conseil ponctuel à la société ADAE SA au travers une convention réglementée entre les deux structures. La convention a été signée par Daniel DOS SANTOS (DDS Alliance) et Thibault DUTRONC (administrateur ADAE SA).</p> <p>La société DDS Alliance a fourni un service de conseil à la société ADAE SA pour un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2022 : 0 € • En 2023 : 11.201 € • En 2024 : 22.402 €
9°	Identité du commissaire aux comptes	<p><i>Mise à jour de la référence :</i></p> <p>Il en découle que les comptes annuels relatifs à l'exercice 2022 et 2023 (voir Annexe VI.2) n'ont pas été audités par un commissaire aux comptes et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</p>

I.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ÉMETTEUR

1°	Comptes annuels	<p><i>Correction des années des comptes à disposition :</i></p> <p>Fondée le 29 décembre 2021, la société ADAE SA dispose de comptes annuels pour l'exercice 2022 et l'exercice 2023 publiés : https://consult.cbso.nbb.be/consult-entreprise</p> <p>Les comptes annuels n'ont pas été audités et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante, ainsi qu'une déclaration relative au fonds de roulement</p>
4°	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	<p><i>Mise à jour relative aux levées de fond :</i></p> <p>En date du 8 août 2023, une levée de fonds d'un montant de 300.010 € a été réalisée, sur base de l'émission de 15.790 actions. En date d'émission de la présente Note d'information, le montant de 300.010 € a été libéré. Cette levée de fonds a été réalisée afin de contribuer au développement de la société ADAE SA, notamment par la mise en place d'un nouveau site Internet et d'outils commerciaux, ainsi que de répondre à ses obligations financières à court terme avec le remboursement de créance lié à l'acquisition du terrain de Clairac.</p> <p>En date du 27 décembre 2024, une levée de fonds d'un montant de 100.080 € a été réalisée, sur base de l'émission de 17.682 actions. En date d'émission du présent supplément à la note d'information, le montant de 100.080 € a été libéré. Cette levée de fonds a été réalisée afin de contribuer au développement de la société ADAE SA, notamment par la mise en place d'un nouveau site Internet et d'outils commerciaux.</p>

II. INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT

CESSION ANTICIPÉE D'ARBRES PAR LA SOCIÉTÉ ADAE SA

Précision sur le mécanisme mis en place pour favoriser la cession anticipée :

Au vu de la durée de l'engagement, il existe la possibilité de cessions anticipées d'arbres avant l'échéance de coupe au travers un marché secondaire coordonné par Treesion.

Les règles suivantes s'appliquent :

- L'acquéreur cédant notifie Treesion de son souhait de cession. La cession est possible dès l'année +1 suivant l'acquisition ;
- L'acquéreur peut vendre son arbre sur le marché secondaire organisé par Treesion. La cession est possible dès l'année suivant l'acquisition (année +1). Treesion facilite uniquement la mise en relation entre le cédant et des acquéreurs potentiels via son réseau ou sa plateforme, mais ne garantit pas la cession ni le prix de vente.
- Le prix de cession dépend de la valorisation de l'arbre au moment de la vente. Ce montant peut inclure une éventuelle plus-value (ou moins-value) selon la durée de détention, la maturité de l'arbre et les conditions du marché. Les valeurs prévisionnelles de cession sont présentées dans les tableaux spécifiques pour les formules « SereniTree » et « LiberTree ». Le prix de référence est fourni à titre indicatif. Treesion ne fixe pas un prix définitif ni imposé.
- La valorisation des arbres suit un modèle établi par Treesion en fonction des données agronomiques, des conditions climatiques, et des scénarios de croissance (favorable, médian, défavorable). Treesion publie une **valorisation indicative annuelle**. Ces prix ne sont pas contraignants et servent uniquement de guide pour les parties.
- Treesion coordonne la mise en relation. Lorsqu'un cédant souhaite vendre son arbre, Treesion propose cette offre à des acheteurs potentiels inscrits sur sa plateforme ou intéressés par l'investissement. Treesion peut agir en facilitant le transfert de propriété.
- Le prix proposé est un **prix de référence non contraignant**. Les parties restent libres de négocier et de conclure leurs transactions en dehors des valeurs indicatives fournies par Treesion.

VALORISATION DES ARBRES EN FIN DE CYCLE DE CROISSANCE

Mise à jour suivant des données contemporaines datant du 3^{ème} trimestre 2024 :

Le détail de l'étude est disponible suivant le lien : https://treesion.com/wp-content/uploads/2024/12/Le-Paulownia-larbre-et-le-bois-FRA_EUR_6.0.pdf

Il est à noter que la société a une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

A partir de cette valorisation, la société ADAE SA estime le retour sur investissement potentiel attendu selon la formule d'acquisition de l'arbre :

- La **Formule « SereniTree »** correspond à un investissement planifié. Le prix d'acquisition d'un arbre est de **50 €** et le revenu brut potentiel maximum est de **65 €** par arbre, soit un **TRAC (ou TRI) de 3 %** maximum ;

- La **Formule « Treenergy »** correspond à un investissement planifié. Le prix d'acquisition d'un arbre est de **90 €** et le revenu brut potentiel maximum est de **110 €** par arbre, soit un **TRAC (ou TRI) de 4 %** maximum ;
- La **Formule « LiberTree »** correspond à un investissement variable dont le rendement est établi à l'échéance de coupe de l'arbre. Le prix d'acquisition est de **130 €** et le revenu brut potentiel correspond à 40 % du prix de revente mutualisé du bois.

DISPONIBILITÉ DE L'OFFRE

Mise à jour de la disponibilité et des vendus :

Le stock d'arbres disponibles s'élève à **20 423 arbres**, dont 10 285 ont déjà été plantés en date d'émission du supplément à la Note d'information.

Pays	Parcelles		Arbres déjà plantés	Arbres à planter	Total	Arbres vendus	Terrain détenu par
France	Clairac	A	4 631	32	5 074	4168	ADAE SA
		B	411	-		370	
	Puy-laroque	A	-	5 000	5 000	0	Propriétaire foncier
	Saint-Perdoux	A	-	2 000	2 000	0	Propriétaire foncier
	Clermont-Soubiran	A	-	800	800	100	Propriétaire foncier
Belgique	Sautin	A	172	-	280	150	Propriétaire foncier
		B	108	-		0	
Espagne	Sepulcro-Hilario	A	1 849	151	9 200	1664	Propriétaire foncier
		B	3 114	2 086		1 870	ADAE SA
Total			10 354	10 069	20 423	7 322	-

CAS DE FORCE MAJEUR

Cette section vient apporter du détail sur ce qui est entendu par une force majeure :

1. Catastrophes naturelles :
 - Tempêtes
 - Incendies
 - Sécheresses
 - Gel, neige, grêle
 - Catastrophes climatiques imprévues
2. Maladies et attaques naturelles :
 - Maladies affectant les arbres (champignons, pathogènes).
 - Dommages causés par la faune.
3. Contexte opérationnel :
 - Situation exceptionnelle empêchant la poursuite des opérations sur la parcelle.

Précisions sur l'impact :

En cas de force majeure, ADAE SA précise :

- Une coupe anticipée des arbres pourrait être réalisée afin de préserver une partie de la valeur économique.

- Les revenus issus de cette coupe seraient redistribués au prorata des investissements réalisés par les acquéreurs.

SYNTHÈSE

2°	Montant maximal de souscription par investisseur	<i>Mise à jour du montant maximal</i> 2.916.020 €
-----------	--	---

VI. ANNEXES

VI.1. LISTES DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PAR PAYS

Territoire	Listes des Espèces Exotiques Envahissantes
Union européenne (UE)	Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 Règlement d'exécution (UE) 2017/1263 Règlement d'exécution (UE) 2019/1262 Règlement d'exécution (UE) 2022/1203
Belgique – Wallonie	Arrêté ministériel du 15 septembre 2022
Belgique – Flandre	Arrêté du 25 janvier 2019
Belgique – Bruxelles-Capitale	Ordonnance du 1e mars 2012
France métropolitaine	Arrêté du 14 février 2018 Arrêté du 10 mars 2020 (complément)

Le Paulownia n'est présent dans aucune des listes référencées dans le tableau.

VI.2. COMPTES ANNUELS RELATIFS AUX EXERCICES CLÔTURÉS

Cette section vient mettre le détail du bilan comptable de 2022.

2023-00356059	0779871486	2022	EUR	23.0.3	m07-f	23/08/2023	12		M-cap 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ADAE**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Rue de la Station

N° : 18

Boîte :

Code postal : 6470

Commune : Sivry-Rance

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Hainaut, division Charleroi

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0779.871.486

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

10-01-2022

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

01-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

10-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-cap 6.1.1, M-cap 6.1.3, M-cap 6.2, M-cap 6.3, M-cap 6.4, M-cap 6.6, M-cap 7, M-cap 8, M-cap 9, M-cap 10, M-cap 12, M-cap 13, M-cap 14, M-cap 15, M-cap 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*.
- B. L'établissement des comptes annuels*.
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>53.455</u>	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>53.455</u>	
Terrains et constructions		22	53.455	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>88.938</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>1.206</u>	
Créances commerciales		40	698	
Autres créances		41	508	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>87.182</u>	
Comptes de régularisation		490/1	<u>550</u>	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>142.393</u>	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	92.451	
Apport		10/11	169.060	
Capital		10	169.060	
Capital souscrit		100	169.060	
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserves indisponibles		130/1		
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(=)	14	-76.609	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	49.942	
Dettes à plus d'un an		17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	49.942	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	569	
Fournisseurs		440/4	569	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	2.787	
Impôts		450/3	1.279	
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.508	
Autres dettes		47/48	46.586	
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	142.393	

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+/-)	9900	-36.720	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62	25.176	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.144	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4	11.605	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	879	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	-76.524	
Produits financiers		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	86	
Charges financières récurrentes		65	86	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	-76.609	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	-76.609	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	-76.609	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	-76.609	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-)	(9905) -76.609	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-)	14P	
Prélèvement sur les capitaux propres			
Affectation aux capitaux propres			
à l'apport		791/2	
à la réserve légale		691/2	
aux autres réserves		691	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-)	-76.609	
Intervention des associés dans la perte			
Bénéfice à distribuer			
Rémunération de l'apport		(14)	
Administrateurs ou gérants		794	
Travailleurs		694/7	
Autres allocataires		694	
		695	
		696	
		697	

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	
8169	53.455	
8179		
(+)(-) 8189		
8199	53.455	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	
8279		
8289		
8299		
8309		
(+)(-) 8319		
8329		
(22/27)	53.455	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant: Premier exercice.

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais d'acte de constitution qui sont portés à l'actif:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs Méthode

L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres) Base

NR (non réévaluée)

RC (réévaluée) Taux en %

Principal

Min. - Max. Frais accessoires Min. - Max.

1. Frais d'établissement L LNR 0000

2. Immobilisations incorporelles L LNR 00 - 33.33 00 - 33.33

3. Bâiments industriels, administratifs ou commerciaux*

BATIMENTS L LNR 00,00 - 10,00 00,00 - 0,00

4. Installations, machines et outillage*

MACHINES, MATERIEL ET EQUIPEMENT L LNR 00 - 33.33 00 - 33.33

OUTILLAGE L LNR 00 - 33.33 00 - 33.33

5. Matériel roulant*

MATERIEL ROULANT L LNR 00 - 50 00 - 50

6. Matériel de bureau et mobilier*

MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU L LNR 00,00 - 20,00 00,00 - 0,00

7. Autres immobilisations corporelles

CONSTRUCTION EN COURS

L

NR

5,00 -10,00

0,00 -0,00

* Y compris les actifs détenus en location-financement dans le cas où l'option d'achat est inférieure à 15 % ; ceux-ci font, le cas échéant,

l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières:

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit: 3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de

marché si elle est inférieure:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient.

4. Passif

Dettes:

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à les redevances et loyers relatifs aux locations-

financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à: zéro EUR.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	0,6		0,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.076		1.076	
Frais de personnel	102	22.874		22.874	

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1		1
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1		1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1		1
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	